

11
Donai

32, rue du 11 novembre

" Diderot

Orras, le 28 novembre 1949

Monsieur Istria
 Chef de la Subd^e des Finances Approuvée (D.G.)

- 2 -

Objet. Domages de guerre. Immeuble 32 rue du Caze
 novembre à Douai - RGB. 105171.

Conformément aux instructions du 31 mars
 1947 et de l'ingénieur en Chef Demars, je vous
 adresse ci-joint à toutes fins utiles, le relevé
 des dépenses de remise en état des dommages
 de guerre subis par l'immeuble sis à Douai 32
 rue du Caze novembre, acquis par la SNCF de M. Delavallée
 qui vient de me envoyer M. Roussel Chef de la Subd^e
 de la Comptabilité V.B.

L'Ingénieur de la Voie



30 NOV. 1949

D

Région du NORD

Service de la Voie
et des BâtimentsImmeuble sis à Douai, 32 rue du 11 novembre
acquis de M. Delevallée

Subdivision de la Comptabilité

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Mois comptable	Désignation des Travaux	Nature des Travaux	Montant
Travaux à l'Entreprise			
Déc. 1946	Cde 3594 du 2.9.46 à Ent. Foreau (mandat 41.675)	- Trav ^x de réfection de peintures et peintures sur maçonneries reconstruites. Travaux de vitrierie en remplacement	18.480,-
Févr. 1947	Cde 4702 du 15.11.46 à Entr. Ringeval - Parmentier (mandat 42672 Nov 1946) (mandat 4246 Fév. 1947)	- Travaux de remise en état des peintures	
		Ac. 50.000 ⁺ Solde. 11.898 ⁺ }	61.898,-
Mars 1947	Cde 481 du 31.12.46 à Ent. Bauwens (mandat 5.330)	- Remise en état des mécanismes des portes et de divers p ^{rs} remplacement	1.067,-
Avril 1947	Cde 5735 du 31.12.46 à Ent. Magin (mandat 10170)	- Travaux de remise en état de l'installation d'éclairage électrique	74.081,-
Mai 1947	Cde 5711 du 31.12.46 à Ent. Richard (mandat 13.132)	- Remise en état des installations sanitaires, de gaz et de chauffage central	31.900,-
Jun 1947	Cde 2301 du 28.5.46 à Ent. Vandeville (mandat 38885 Nov 46) (mandat 18385 Juin 47)	- Travaux de maçonnerie, carrelage, menuiserie, serrurerie, plomberie, marbrerie et couverture pour remise en état	116.460,-
		Ac. 60.000 ⁺ Solde 56.460 ⁺ }	
Total Travaux à l'Entreprise			303.886,-
Fournitures			
Déc. 1946	Cde 402 du 20.11.46 à Entr. Ringeval - Parmentier (mandat 11.615)	- Fourniture de papiers peints et de bordure	4.877,-
Janv. 47	Cde 5008 du 4.12.46 à Ent. Lenain (mandat 1.046)	- Fourniture de verre à vitres 1/2 double	184,-
-d-	Cde 441 du 10.12.46 à Soc. d'Éclairage et de Chauffage à Douai (mandat 100170)	- Fourniture d'une planche et acces- soires et un disjoncteur bipolaire 10 amp. pour remplacement.	596,-
Total Fournitures			5.657,-

A Reporter =

309.543

Transports "ad valorem"

Report.

309.543 -

January 1947

(mandat 7046)

Majoration" ad valorem su

24 Bde verre à vitres

2% 0m 18V +

37

Total Transport

37

Frais honoraires d'architectes

(4.75 % de 309.546,7)

309.546,7

14.703, 4

Montant du relevé

324.250. -

Le présent relevé se montant à la somme de Trois cent vingt quatre mille deux cent cinquante francs est certifié exact et conforme aux écritures de la SNCF (Région Nord) par l'Inspecteur Principal, chef du service de la Comptabilité V.D. Bousnigues qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le relevé ci-dessus, ont été acquittées à ce jour, aux Entrepreneurs intéressés.

Paris, le 26 Novembre 1979.

Reverend

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Compagnie

Immeuble sis à Douai, 32 rue du 11 novembre
acquis de M. Delvallée

"mobilier bo" d'appointement

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Mois comptable	Désignation des Travaux	Nature des Travaux	Montant
Travaux à l'Entreprise			
Déc. 1946	Cde 3594 du 2.9.46 à Ent. Foreau (mandat 41.675)	- Trav. de réfection de peintures et peintures sur maçonneries reconstruites.	
Fevr. 1947	Cde 4702 du 15.11.46 à Ent. Ringueral - Parmentier (mandat 42672 Nov 1946) (mandat 4246 fev. 1947)	- Travaux de vitrerie en remplacement - Travaux de remise en état des peintures	18.480,-
Mars 1947	Cde 481 du 31.12.46 à Ent. Bauwens (mandat 5.330)	ac. 50.000 ⁺ Solde. 11.898 ⁺ }	61.898,-
Avril 1947	Cde 5735 du 31.12.46 à Ent. Magin (mand. 10170)	- Remise en état des mécanismes des fermeaux et fus. diverses & remplacement - Travaux de remise en état de l'installation d'éclairage électrique.	1.067,- 74.081,-
Mai 1947	Cde 5711 du 31.12.46 à Ent. Richard (mandat 13.732)	- Remise en état des installations sanitaires, de gaz et de chauffage central	31.900,-
Juin 1947	Cde 2301 du 28.5.46 à Ent. Vandeville (mandat 38885 Nov 46) (mandat 18385 Juin 47)	- Travaux de maçonnerie, carrelage, menuiserie, ferrurerie, plomberie, marbrerie et Couverture pour remise en état Ac. 60.000 ⁺ Solde 56.460 ⁺ }	116.460,-
Total Travaux à l'Entreprise			303.886,-
Fournitures			
Déc. 1946	Cde 402 du 20.11.46 à Ent. Ringueral - Parmentier (mandat 11.615)	- Fourniture de papiers peints et de bordure	4.877,-
Janv. 47	Cde 5008 du 4.12.46 à Ent. Lenain (mandat 1.046)	- Fourniture de verre à vitres 1/2 double	184,-
-d-	Cde 441 du 10.12.46 à Soc. d'Éclairage et d'éclairage et de chauffage à Douai (mandat 00170)	- Fourniture d'une planche et acces- soires et un disjoncteur bipolaire 10 amp. pour remplacement.	596,-
Total Fournitures			5.657,-

Reporter =

309.543

Transports "ad valorem"

Janvier 1947

(mandat 1046)

Report.

309.543.-

Majoration "ad valorem" sur
fr de verre à vitres
2% sur 184,7,-

3,7

Total Transports

3,7

Frais d'honoraires d'architectes
(4.75 % de 309.546,7)

309.546,7

14.703,4

Montant du relevé

324.250,-

Le présent relevé se montant à la somme de Trois cent vingt quatre mille deux cent cinquante francs est certifié exact et conforme aux écritures de la SNCF (Région Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef du Service de la Comptabilité V.B. Soussigné, qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le relevé ci-dessus, ont été acquittées, à ce jour, aux Entrepreneurs intéressés.

Paris, le 26 Novembre 1949.

Rue

Douai

Immeuble 32 Rue
du 11 Novembre

Relevé de dépenses pour remise en état
de l'immeuble suite à faits de guerre

Números des documents	Montant	Comptes d'imputation	Observations
Cde n° 2301 du 28.5.46 de R. l'Ingénieur à l'Entreprise Vaudemille - Mandat n° 38885 de décembre 1946 Recouvrement	60.000.	105168.3.772	Travaux divers
Cde n° 402 du 20.11.46 de R. le chef de section à l'Entreprise Ruigerval Mandat n° 41015 de décembre 1946 Règlement	4.877	- d° -	Fin de papiers peints
Cde n° 3594 du 2.9.46 de R. l'Ingénieur à l'Entreprise Foveau - Mandat n° 41675 de décembre 1946	18.480	- d° -	Travaux de peinture
Cde n° 4702 du 15.11.46 de R. l'Ingénieur à l'Entreprise Ruigerval - Mandat n° 42672 de décembre 1946	50.000	- d° -	Travaux de peinture
Cde n° 4702 du 15.11.46 de R. l'Ingénieur à l'Entreprise Ruigerval (solde) Mandat n° 42467 de février 1947	11.898	105171.0.772	- d° -
Cde n° 5711 du 31.12.46 de R. l'Ingénieur à l'Entreprise Amamy Richard - Mandat n° 13132 du 7.5.47	31.900	105168.3.772	Travaux divers
Cde n° 481 du 31.12.46 de R. le chef de section à M. Bauveus Mandat n° 5330 de mars 1947	1.067	105.171.0.772	Reparations diverses
Cde n° 2301 du 28.5.46 de R. l'Ingénieur arrivant n° 5708 du 31.12.46 de R. l'Ingénieur et Cde n° 5656 du 31.12.46 de R. l'Ingénieur à l'Entreprise Vaudemille (solde)	56.460	105168.3.772	Travaux divers
Feuille de répartition V 16452 555/60349 MAS d'avril 1946 Plan d'œuvre d'agents Reparation toiture 24" Reparation grille en fer 16" soit 40" x 45" 60	1.836	105056.771	- d° -
Cde N° 5.735 du 31.12.46 de l'abonnier l'Infirmerie à l'abonnier aboyerin Mandat 10.170 du 11 avril 1947	74.081 ⁺	105.168.3.772	Reinstallation de l'i. clairage électrique.
Total :	310.587 ⁺		

Douai, le 2.6.1947

1 Copie pour M. Istria (M. Mennier).

V. B. N.

V. E. D.

Acquisition
Delevallée.

Insérer par un
note le complément
de Honoraires.

Monsieur Piot.

Notaire.

3, Rue de la Comédie.

à Douai. (Nord).

Monsieur,

Par lettre du 2 Avril dernier,
je vous ai prié de vouloir bien me
faire parvenir une attestation de
propriété, ayant trait à la Maison
située à Douai, Rue du 11 Novembre,
N° 32, acquise par la S. N. C. F., de
M. Delevallée, avec cession des droits
à dommages de guerre afférents à
l'immeuble.

Une telle attestation ne nous a
jamais été refusée par vos Confrères.

L'utilité de sa délivrance
découle, d'ailleurs, des indications
précises et très explicites données par
les Services du M. R. U., à cet égard.

Je crois donc devoir insister, pour
que cette pièce nous soit remise.

Il va de soi que, si vous estimez
que des frais et honoraires vous
soient dus en la circonstance, il
suffirait de m'en indiquer le montant.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Renseignements pris =
le contentieux est en conflit
constant avec ME Piot, au sujet du
traitement honoraires.

Insister.



Paris, le Mars 1948.

V.B.N.
v.t.D

Acquisition
Delevallée.

Partie
Courier du
2 Avril.
Doubt en
Dossier

Monsieur Piot
Notaire,
3, Rue de la Comédie.
à Douai (Nord).

Monsieur,

Aux termes d'un contrat passé en
votre Etude, le 26 Avril 1946, la S.N.C.F.
a acquis de Monsieur Delevallée, une
maison sise à Douai, Rue du 11 Novembre,
N° 32 et, par le même acte, est devenue
cessionnaire des droits que possédait son
vendeur, en raison des dommages causés à
l'immeuble, par faits de guerre.

La S.N.C.F., ainsi substituée à
Monsieur Delevallée, aura, à l'appui de son
dossier de demande d'indemnité, à produire
diverses justifications, notamment en ce qui
concerne son droit de propriété.

A cet effet, je vous serais très obligé de
bien vouloir me faire parvenir, sous forme
d'une simple lettre, une attestation reprenant
la vente et la cession de dommages en
question.

Une telle justification est, désormais,
estimée suffisante par les Services du M. R. U.,
à Paris, lesquels nous nous sommes
rapprochés.

Par ailleurs et en vue de la délivrance
de cette attestation, nous certifions, pour le
cas où besoin serait, que la S.N.C.F. est
toujours propriétaire de l'immeuble, par

elle acquis et lui elle n'a conféré, sur celui-ci, aucun droit réel; de nature à restreindre son droit de propriété.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma Considération très Distinguée.

4 ✓

an unbroken line of

de 74.000' pour ~~maintenir~~ ^{maintenir} la
~~production~~ ^{production} électrique
 dans les zones de
~~production~~ ^{production} de l'énergie
~~pour~~ ^{pour} la production de l'énergie

Douai le 25 Mars 1947

Monsieur Focken
Inspecteur Divisionnaire
(Dommages de guerre)
à Paris

Suite à ma lettre du 17 courant
indiquant la somme de 335.000 francs
comme montant de la dépense au compte
de guerre pour la remise en état de
l'immeuble sis 32 rue du onze
Novembre à Douai.

Il y a lieu d'ajouter une
somme de 74.081^{fr} pour remise en
état des installations électriques.
ce qui donne un total de:
409.081 francs.

26/3
noté
Le Contrôleur Fin des Bâtiments

leccf

de 74.000 pour entretien des
 d'entretien électrique
 E. Une révision annuelle des
 installations électriques et de la
 pompe à eau de la base forte?

Le Chef

St. Pierre

[Signature]

Oras, le 6 mai 1948

Monsieur Istria,

Chef de la Subdivision des Travaux & Approvisionnements.

Dona

Inventaire ministériel
 acquis à l'annuaire
 32 rue des Onze novembre

D.G.

3 lettres
 100000 cts en compte

Votre note au recto.

A. Etat D.G.S. Il n'existe aucune annexe ni dépendance

B. Le noquis d'état D.G.S. a été complété par les cotés intérieurs comme demandé mais il n'est pas possible d'y faire figurer une ou plusieurs coupes figurant en réalité les dégâts le est incommensurable ceux-ci consistant surtout en infection d'intérieur en plâtre ^{capacité} racoris, défoncement de plafonds, défoncement de murs en état de plomberie, viduité, serrurerie, confection, peintures et installation électrique.

C. Je vous communique ci-joint les copies des plans et annexes figurant au relevé provisoire ainsi que le matériel des travaux faisant l'objet de la C.D. 2301 approximative et vous serai obligé de leur rendre une fois retournés après usage.

D. Ces dépenses ne sont pas à imputer aux D.G. et le relevé correspondant, comme, indiquant bien qu'elles avaient été imputées à RS 245297.

E. Il s'agit bien d'une remise en état des installations au D.G. et j'annexe également en communication copie de la C.D. 5795 du 28/12/46 pour ces travaux.

[Signature]

18 MAR 1948

[Signature]

Honorable, ministres
des Finances et de l'Armée

Douai
32, rue des 119

4/



Alphonse Ponceau
à Paris

Votre note du 3 juin dernier

A } Etat D.G. 5 n'y a-t-il aucun
analogie ou similitude ? et est-ce
par un oubli ?

B } En quoi a-t-on complété par les cotés
intérieurs du plan (pour les bâtiments
pris) et par une note indiquant
les diverses parties avancées ?
Une coupe du logement indiquant
toutes les facilités de la construction
non des dégâts

C } Mémoire de dépenses - Ne peut servir
sans qu'il soit constaté par le G.C.V.
et a été établi conformément
aux indications de la note du
21 mars dernier et de demandeur

D } Pour autres, pourquels motifs, pour
faire passer à l'Etat les
travaux d'aménagement de
l'immeuble en 2 logements ?
A priori, cela ne s'explique pas
la note jointe de vos services
d'ouvriers, mais toute justification
utile.

On remarque aussi une dépense

République Française

Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

Emplacement réservé
aux services du
Ministère

Dossier N°

Déclaration N°

Etat descriptif
d'un bâtiment d'habitation sinistré et de ses dépendances

Désignation du propriétaire : S.N.C.F. 82 Rue St Eazare à Paris (9^e Arrond^t)

Adresse du bâtiment : 32 Rue du Onze Novembre à Douai (NORD)

Renseignements à fournir dans tous les cas	Destination	Bâtiment Principal	Dépendances
	Ancienne	habitation 1930	néant
	de conservation du gros oeuvre membrures peintures couverture	bon état d'entretien assez bon état d'entretien mauvais état assez bon état d'entretien	
Renseignements à fournir pour tous les bâtiments	Nature des façades	liques	
	Epaisseur des façades	0.35	
	Nature des murs latéraux	liques	
	Epaisseur des murs latéraux	0.35	
	Nature de la couverture	tuiles	
	ossature	lourd	
	des	bois	
	planchers	bois	
		bois	
	Le bâtiment comportait-il :		
	l'eau	oui	
	le gaz	oui	
	l'électricité	oui	
	le chauffage central	oui	
	des salles de bains (nombre) ?	oui : une	
	des W.C. (nombre) ?	oui : deux	
	des fosses fixes ?	oui : une	
	des fosses septiques ?	non	
	des puits perdus ?	non	
	le tout à l'égout	non	

Département du Nord

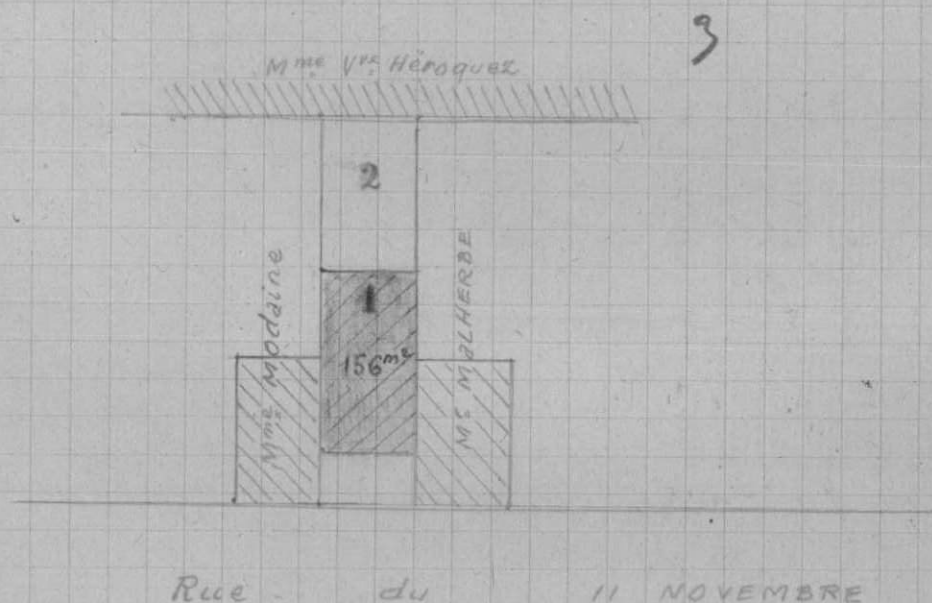
Commune de Douai

Immeuble sinistré 32 Rue du Gue November

Propriétaire : S.N.C.F.

Echelle de 0.002 p.m.

Son D



Légende

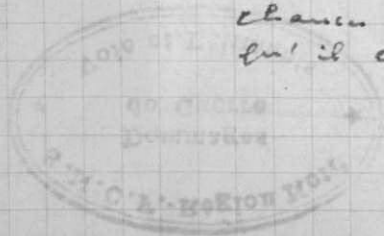
1. Batiment d'habitation. Avez fortement endommagé
2. Jardinnet.

Véritable si cependant
attestation, n'est pas
faux.

30 - 4. 48.

Non. Le Contentieux
est en conflit ^{avec} Me Piot.
au point de vue du montant des
Honoraires qu'il entend
appliquer dans les acquisitions
régularisées en son Étude.

Il m'a été déclaré que
nous n'avons eu très peu de
chance d'obtenir satisfaction, mais
qu'il convient cependant d'insister.





Paris, le

V. B. N.
V. E. D.

Monsieur Guerber.
Chef du 1^{er} Arrondissement V. B.
à Paris.

Creil.

Location Mats.

Subdivision, Générale
La Division des Etudes V. B.
me transmet

2 Annexes.

Me Piot.

D'ailleurs, sans le faire
actuellement, Me Piot, sans son
état de frais, comprenant ses
honoraires de négociation, en
le service du Contentieux n'a
pas admis.

Le montant de cet état de
frais, déduction faite de ces
honoraires de négociation, est
toujours en instance de règlement
(la réquisition remonte au 26
Avril 1946) - et le montant
étudié, si cet effet, est en fait
refusé par Me Piot.

30 Avril 1948.

Taire

Rappel à M^r Piot.

La J. N. C. F. n'a pas
de lui (bons rapports avec lui.
(Honoraires discutés). Il en
était d'ailleurs déjà de même
au temps où j'étais au
Service du Contentieux et du
Domaine de la C^{te} du Nord.

Le principe de M^r Piot
est de ne jamais recevoir
la lettre qui lui est adressée
ou d'avoir réceptionnée une
enveloppe vide.

Voir M. Mesland, du
Contentieux, afin de connaître
la composition de la Chambre
du ^{de Paris} ~~de Paris~~ ^{de Paris} ~~de Paris~~ ^{de Paris} ~~de Paris~~
celle-ci, si elle entend M^r
Piot ou si elle est par Président.

29 Avril 1918.

Remerciez M. Mesland.

Il est à prévoir que

vous ne obtiendrez rien de

Acquisitio Delvallie.

Reven. from
attestation Notario.

29. 4.

Voix luttin O^{re} M. Glamm

3 June 1947.

Arrivamento di 1 immortale
in due leganti.

Ne paraît pas former une
forme en charge, par le Mr. R. H.
la loi ne semblait pas que la
reconstruction de l'immobilier, tel
qu'il se trouvait au jour de
l'incendie.

function is common, avant
l'usage du verbe et à signaler
à M. Fleury.



Paris, le 26 MARS 1948.

2 Avril

*Noté
26/3/48
A. Truquent*

V. B. N.
V. C. D.

Acquisition
Delevallée.

MINUTE

Monsieur Piot.

Notaire,

3. Rue de la Comédie.
à Douai - (Nord).

Monsieur,

Aux termes d'un contrat passé en
votre Etude, le 26 Avril 1946, la S. N. C. F.
a acquis de Monsieur Delevallée, une
maison sise à Douai, Rue du 11
Novembre, N° 32 et, par le même acte,
est devenue cessionnaire des droits que
possédait son vendeur, en raison des
dommages causés à l'immeuble, par
faute de guerre.

La S. N. C. F., ainsi substituée à
Monsieur Delevallée, aura, à l'appui de
son dossier de demande d'indemnité, à
produire diverses justifications, notamment
en ce qui concerne son droit de propriété.

A cet effet, je vous serais très
obligé de bien vouloir me faire parvenir,
sous forme d'une simple lettre, une
attestation reprenant la vente et la
cession de dommages en question.

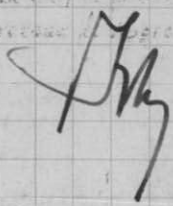
Une telle justification est, désormais
estimée suffisante par les Services du
M. R. U., à Paris, desquels nous nous

26 MARS 1948

sommes rapprochés.

Par ailleurs et en vue de la
délivrance de cette attestation, nous
certifions, pour le cas où besoin serait,
que la S. N. C. F. est toujours propriétaire
de l'insensible par elle acquis et qu'elle
n'a conféré, sur celui-ci, aucun droit
réel de nature à restreindre son droit
de propriété.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de ma Considération très distinguée.

Le Chef de la Section
des Travaux de Construction


VB.N.vt^D

2 Avril 1948.

Acquisition DELEVALLEE**Monsieur PIOT****Notaire****3, rue de la Comédie
à DOUAI (Nord)****Monsieur,**

Aux termes d'un contrat passé en votre Etude, le 26 avril 1946, la S.N.C.F. a acquis de M. DELEVALLEE une maison sise à Douai, rue du 11 Novembre n° 32 et, par le même acte, est devenue cessionnaire des droits que possédait son vendeur en raison des dommages causés à l'immeuble par faits de guerre.

La S.N.C.F., ainsi substituée à M. DELEVALLEE, aura, à l'appui de son dossier de demande d'indemnité, à produire diverses justifications, notamment en ce qui concerne son droit de propriété.

A cet effet, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire parvenir, sous forme d'une simple lettre, une attestation reprenant la vente et la cession de dommages en question.

Une telle justification est, désormais, estimée suffisante par les Services du M.R.U., à Paris, desquels nous nous sommes rapprochés.

Par ailleurs et en vue de la délivrance de cette attestation, nous certifions, pour le cas où besoin serait, que la S.N.C.F. est toujours propriétaire de l'immeuble par elle acquis et qu'elle n'a conféré, sur celui-ci, aucun droit réel de nature à restreindre son droit de propriété.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Chef de Service
des Travaux et Installations

Signé: Poignant.

Paul Vandeville

Entrepreneur G^{le} de Batiments

Principalement
menuiserie et sculpture

18-20 et 22 rue

Jean Bellegambe

à Douai

~~Telephone~~

62

Dir. 6.25

Prêté à M. *Silbert*

Division

ou Subdivision

ou Section

qui reconnaît l'avoir reçu le

31/12

194

Signature :

7

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME.

N° 109917-Z
(À porter par le service.)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : S. N. C. N.

Prénoms : _____

Immeuble sis rue du 11 Novembre, n° 32;

à Douai (dépt du Nord).

Le délégué départemental
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.



Dommages de guerre

Paris. 7.5.47

Immeuble n° 32
au 3^e



Donat, rue de
11 ghe n° 32

Monsieur. Fleur

Votre note du 2 mai relative à
l'immeuble n° 32 en marge.
Contrairement à ce que vous
pensez, le relevé des dépenses faites
est insuffisant pour la constitution
du dossier de D.G.

Il est indispensable de faire
faire les pièces qui vous ont été
présentées par une note du
17.4.47

Le Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements

Donat
Immeuble n° 32
32 rue de la Vierge

Amas, le 3 juin 1947

Monsieur Florin (D.G.)

- Veuillez trouver ci-jointes les pièces demandées ci-dessus, savoir :
- 1^{re} Plan de situation de l'immeuble n° 32
 - 2^e Etat descriptif D.G.S. avec croquis
 - 3^e Relevé des dépenses engagées en réparations de D.G.

Je joins également un relevé des dépenses engagées au RS 1947/1948
pour l'aménagement de l'immeuble en 2 logements; l'ensemble
de ces 2 relevés s'élevant à 412.119 fr., chiffre accusé comme
dépenses engagées à fin X^e 1946. sous titre de remise en état de l'immeuble

L'Ingénieur de la Voie

ret à Fleur
n° 1077

Paris, rue de
11 g^{de} n. 32

Monsieur Flammer

Votre note du 2 mai relative à
l'immense rôle joué en matière
Constitutionnelle à ce jour vous
remet, le relevé des dépenses faites
est insuffisant pour la contribution

Il est indispensable de faire
toutes les pièces qui vous ont été
présentées par une note du

Le Directeur Général
des Travaux et Approuvements

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIALE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé
à Douai (Nord)
rue du 11 novembre n° 22

n° d'ordre 11
acquis de M. Delvaux
D.M. du 27. 1. 46

n° d'ordre (I.P. n°)
acquis de la Compagnie du Nord (application
de l'article 44 de la Convention du 31 août
1937) ème tranche

Déclaration de sinistre : Le nécessaire sera fait par la Section des D.G.

Dépôt du dossier de
dommages de guerre

- (1) ~~(fait par le précédent propriétaire - n° du dossier :)~~
(non fait par le précédent propriétaire - Le dossier sera cons-
titué et déposé par la Section des D.G. et les pièces ci-après
sont à lui fournir (en double si elles ne sont pas manuscrites
(dactylographies, tirages, etc.)) :
a) plan de situation de l'immeuble sinistré
b) état descriptif D.G.5 (1 par bâtiment avec ses annexes)
c) ~~devis estimatif des réparations à effectuer~~
d) les travaux étant terminés et s'il s'agit d'une simple
réparation sans modifications, mémoires, factures, notes
d'honoraires (ou relevés de dépenses) en remplacement du
devis estimatif
e) l'immeuble étant complètement détruit, projet de reconstruc-
tion (plan avec coupes, élévations et détail estimatif).
Peut être fourni ultérieurement, ne doit pas, en tout cas,
retarder l'envoi du dossier.

Dépôt du dossier justifi-
catif de dépenses (subor-
donné à la réalisation des
travaux)

- (1) (fait par le précédent propriétaire
(non fait par le précédent propriétaire - sera fait par la
Section des D.G. ; les pièces suivantes sont à lui fournir :
factures
mémoires
notes d'honoraires (ou relevés de dépenses)

(1) biffer la mention inutile

Transmis à Monsieur M. V. Flauw
Chef d'Arrondissement V.B. à Arras

Prié de prendre note et retourner

Paris, le 17. 4. 1947

En retour à Monsieur ISTRIA

après avoir pris note. Les travaux à venir en état d'être
terminés, puis à leur vouloir ne confier qu'il n'y a à fournir que le relevé des dépenses faites
Arras, le 2 mai 1947

L'Ingénieur de la Voie

Travaux et Approvisionnements (Domages de guerre)

Le Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements

répondre
à M. Flauw
le 7/5
Garnier
le 17/4

Docum. 22
du 11 novembre

11
u. Relvakié
29. 11. 46

voir ci-dessus

~~2~~ 17. 4. 7
Flauw
arras

17. 4. 7

Le Chef de la Police
de la ville de Paris

DOMMAGES DE GUERRE

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMiable DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé

à Souai (Nord)Rue du 11 Novembre n° 32N° d'ordre 11
acquis de la Cie du Nord
D.M. du 27.1.46N° d'ordre (I.P. n°)
acquis de la Cie du Nord (application de
l'article 44 de la convention du 31 août
1937) trancheSection D } de la parcelle cadastrale
n° 1022 et 1038M (Date du sinistre Avril 1944 Cause Bombardement aérienImportance des dégâts (1) (peu touché)
(fortement endommagé)
(complètement détruit)A Montant approximatif des dégâts : 335.000 + 74.000 pour remise
en état des installations
électriquesAvancement de la remise en état (1) (Terminé)
(en cours)) Date d'achèvement
(non entreprise) (probable :)Nature et usage de l'immeuble (1) (Immeuble d'habitation (2 locataires))
(Immeuble à usage industriel)
(Immeuble à usage commercial)

OBSERVATIONS :

recréation
faite
(1) c'est
Avril 1944
qui est
faite
Rayer les mentions inutiles.Souai le 18 Mars 1947Le Chef de district imentsPrière à Monsieur le Chef de district de Souai (S&S) de bien vouloir compléter
la présente fiche et de la retourner de suite et directement à M. FOCKEU, Inspecteur
Divisionnaire, Travaux et Approvisionnements (Dommages de guerre), 18 rue de Dunkerque
à Paris.

17/3

1027 ^D 1038
Aout 1940

Boulardement ~~en~~

~~~~~  
~~~~~  
335.000,

~~~~~  
~~~~~

(2 locations)

~~~~~  
~~~~~

Bouci

18 Mars 1942

Lucy

Reloum
24/3

Donai.

Immeuble. 32 Rue Du 11 Novembre,
acquis de Monsieur Delevallée.

La cession des dommages consentie
par Monsieur Delevallée, à la
S. N. C. F. a été notifiée au M. R. U.

Il n'a pas été possible de
savoir si un dossier avait été déposé,
mais comme dans la requête
Lecaille. Desfontaine, le M. R. U.
suggère que nous demandions à
notre vendeur s'il a produit une
déclaration de sinistre, dont il aurait,
dans ce cas, ~~un~~ une accusé de
réception et sa possession, ce qui
faciliterait les recherches en vue
de l'obtention des renseignements
que nous demandons.

Démarche au M. R. U. à Lille
Du 12 mars 1947.